

ECHOS du Conseil Municipal du 24 mai 2013

de Mollans-sur-Ouvèze

Par les élus de « Mollans Autrement »

ERRATUM

*Nous avons affirmé dans les « Echos du Conseil Municipal du 12 avril 2013 que les Comptes administratifs 2012 de la commune avaient été **rejetés** (6 voix contre 6).*

Cette affirmation est erronée.

*En effet, si pour être approuvées les délibérations d'un Conseil Municipal doivent obtenir la majorité des voix des conseillers (il y a donc blocage en cas d'égalité des votes, sauf voix prépondérante du maire) il en est différemment pour le vote du Compte Administratif où une majorité des conseillers doivent se prononcer **CONTRE** pour que les comptes puissent être rejetés (il aurait donc fallu 7 voix contre 5 pour 12 suffrages exprimés) article 2212-18 dernier alinéa du Code Général des Collectivités territoriales ; **DONT ACTE**.*

1/ VALIDATION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON

MEDICALE :

Après les appels d'offre,

Les marchés suivants ont été attribués pour un montant de :

- Gros œuvre entreprise Fernandes	158 826,10€
- Charpente-couverture –zinguerie entreprise Renov Traite	25 297,55€
- Etanchéité entreprise Sobrabo	12 558,00€
-Menuiserie Alu-Métallerie entreprise Carlo-Mione	64 361,84€
-Menuiserie extérieur, Bois, entreprise Barbier	18 944,93€
-Cloisons sèches –isolation – peintures entreprise SAS.P.BAT	49 036,00€
-Carrelages Faïence SARL Ressegaire et fils	23 063,07€
-Sols collés entreprise Palmeira	7 056,36€
-Chauffage réversible ventilation plomberie Ma Clim	50 300,89€
-Electricité courant faible reboule Cotte	40 348,46€

TOTAL

449 793,20€

Le budget prévisionnel de l'architecte était de 460 340 ,40 €, (soit..... - 10 547,20€)

L'écart est faible le Conseil aurait apprécié un moindre coût, il a cependant entériné l'appel d'offre à l'unanimité.

Selon Monsieur le Maire les travaux pourraient être engagés dès début juin... à suivre.

2/ REVISION DU POS

Nous avons appris en réunion que Monsieur le Maire aurait fait appel du jugement du Tribunal administratif de Grenoble (*voire les précédents Echos du 12.04.13*) annulant le **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la COMMUNE.**

L'ancien plan d'occupation des sols (POS) de la commune s'applique donc jusqu'à la mise en œuvre d'un nouveau PLU.

Nous estimons que cette procédure d'appel est préjudiciable aux intérêts de la commune et le lui avons rappelé.

La modification du POS était demandée par le maire, sans qu'il ait défini les objectifs réels de cette demande.

Pour nous une telle décision de modification n'était pas d'actualité.

Le Conseil a reporté cette question à l'ordre du jour.

Un conseil uniquement consacré à ce projet pourrait être convoqué prochainement.

3 / DIA

Le Conseil n'a pas exercé de droit de préemption.

4 : QUESTIONS DIVERSES

-41 / Dégradation de la voirie rue du château.

Monsieur le Maire a réitéré ses instructions à M. Reynaud pour la remise en état de cette portion de rue très glissante par temps de pluie. *A suivre.*

Nous avons rappelé à cette occasion que le pavement se dégradait face à la chapelle près du pont. M. Reynaud a assuré le conseil que la remise en état serait effectuée les prochains jours.

-42 / Poubelles face au monument aux morts

Pas de nouvelles (*sans commentaire !*).

-43/ Station d'épuration

Une visite du chantier, déjà bien engagé, a été programmée pour les conseillers, le mardi 28 avril à 10h.

Nota : les commentaires sont en script